



Paris, le 12 mars 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Xavier Bertrand signe un accord cadre national avec le Syntec Numérique pour la promotion et le développement de l'emploi dans le secteur numérique

Lors d'un déplacement dans les Hauts-de-Seine, Xavier BERTRAND, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé a visité ce matin, avec Patrick Ollier, maire de Rueil-Malmaison, l'entreprise LEFEBVRE SOFTWARE éditeur et intégrateur de solutions logicielles. A cette occasion, Xavier Bertrand a signé un accord-cadre national de promotion et de développement de l'emploi dans le secteur numérique.

Le secteur numérique, qui représente près de 400 000 emplois et un chiffre d'affaires estimé à 42 milliards d'euros, connaît des difficultés à recruter. Pour y répondre, Syntec Numérique et Pôle Emploi se sont engagés à professionnaliser et former les publics potentiels, notamment les jeunes et ceux rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail.

L'accord cadre conclu ce matin, qui associe également les services de l'Etat (DGEFP) et le Centre INFFO, a pour objectifs :

- d'évaluer les besoins en personnel et les perspectives d'évolution de l'emploi pour mieux anticiper les besoins en compétences et répondre aux difficultés de recrutement des entreprises du secteur. A cet effet, un Contrat d'Etudes Prospectives (CEP) dressera un panorama de l'ensemble des évolutions du secteur du numérique pour définir précisément le périmètre actuel et futur de ce secteur porteur d'emplois. L'accord vise aussi à mieux accompagner les mutations permanentes du secteur, rendre plus attractif les métiers et anticiper les besoins en emploi.

- d'orienter le plus grand nombre vers les métiers du numérique avec, par exemple le portail orientation-pour-tous.fr, piloté par le Centre INFFO.

Pour Xavier BERTRAND cet accord « doit permettre de promouvoir les métiers du numérique auprès de tous les publics, femmes et hommes, jeunes mais aussi seniors. Il s'agit notamment de mieux faire connaître ces métiers auprès des demandeurs d'emploi, mais aussi des salariés licenciés à la suite de restructurations ou mutations économiques et les personnes en situation de handicap ».

Dans ce cadre, Syntec Numérique et Pôle Emploi se sont engagés à travailler ensemble sur tout le territoire pour fiabiliser et satisfaire la demande d'emploi et apporter un appui aux entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines. Ce secteur d'activité permet, à l'instar de LEFEBVRE SOFTWARE, d'offrir des emplois qui concilient vie professionnelle et vie privée.

Enfin, pour mieux informer les publics sur les métiers, les formations et les emplois du numérique, une page « France Métiers Numérique » a été mise en ligne ce matin sur les réseaux sociaux. Facebook s'est engagé auprès des signataires de l'accord à en faciliter l'accès <https://www.facebook.com/francemetiersnumerique>. La Caisse des Dépôts et Consignations Entreprises s'est également associée à la démarche en valorisant la création d'entreprises, porteuses d'emplois dans ce secteur.

Contact Service de Presse – Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé : 01 44 38 22 03  
secretariat.communication@cab.travail-sante.gouv.fr